

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épinal, le 09/07/2022

### Présentation du plan de prévention et de contrôles dans le massif vosgien

*Samedi 9 juillet, au col de Schlucht, Yves SEGUY, Préfet des Vosges a présenté les actions de prévention et de contrôles engagées dans le massif vosgien pour la période estivale, afin que chacun puisse profiter d'un été calme et convivial, en présence de Carole DABRIGEON, sous-préfète de Saint-Dié-des-Vosges, de Stéphane Chipponi, sous-préfet de Thann-Guebwiller, qui représentait le préfet du Haut Rhin, et des principaux acteurs du massif.*

#### La préservation et la quiétude des espaces naturels

Veiller à réduire tout ce qui peut nuire aux habitats naturels et à leur quiétude, telle est la mission que s'est fixée la Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature (MISEN) : lutter contre la circulation illégale des véhicules terrestres motorisés, les cueillettes non autorisées à dimension commerciale dans les espaces à fort enjeu environnemental, veiller au respect des réglementations concernant les loisirs (bivouacs, feux, randonnées en dehors des voies autorisées, introduction de chiens...).

Pour mener à bien ces actions, une brigade mixte équestre (ONF/Gendarmerie) a notamment été créée et des actions coordonnées sont programmées tout au long de la période estivale dans le cadre d'une convention de partenariat en cours de signature.

Le Parc Régional des Ballons des Vosges a présenté les missions des « Médiateurs de la nature », qui arpentent les crêtes vosgiennes et vont à la rencontre des pratiquants de sports de nature et des usagers de milieux naturels, afin d'échanger avec ces derniers et les sensibiliser aux patrimoines et aux bons comportements à adopter.

#### La prévention des feux de forêt

Compte tenu des fortes chaleurs estivales et de la situation hydrologique du département, le préfet appelle à la plus grande vigilance et à adopter les bons comportements pour protéger nos forêts et l'ensemble de nos espaces naturels.

En présence d'un camion citerne feu de forêt (FDF), le service d'incendie et de secours du département a présenté sa réponse opérationnelle en cas de départ d'un feu de forêt et les conduites à tenir. Il a été notamment rappelé que pour prévenir les feux de forêt, il convient d'adopter de bons gestes :

- ne pas faire de barbecue aux abords ou en zones de forêts
- ne pas jeter de mégots par terre ou par la fenêtre d'un véhicule
- ne pas faire de travaux source d'étincelles aux abords des zones de forêt

**Cabinet  
Bureau de la communication  
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88  
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch



– ne pas stocker de combustibles près des habitations  
En cas d'incendie, appelez les pompiers (18) ou les urgences (112).

### **La sécurité pour tous**

Les gendarmes vosgiens et haut-rhinois sont à pied d'œuvre pour assurer la sécurité de chacun sur l'ensemble du massif vosgien. Ils effectuent notamment régulièrement des patrouilles en VTT, en quad ou à cheval pour aller à la rencontre de la population et sécuriser les lieux de villégiature.

Surveillance des chemins de randonnées, conseils aux vacanciers et sensibilisation sur les interdictions en vigueur dans les espaces naturels protégés du département, les missions exercées par ces patrouilles sont autant d'occasions de développer des liens de confiance et d'encourager chacun à participer à la sécurité de tous.

Des unités de la gendarmerie spécialisées dans le secours aux victimes en montagne sont également présentes sur le massif : les pelotons de gendarmerie de haute montagne (PGHM).

### **La lutte contre la vitesse excessive et les nuisances sonores**

Les services de la gendarmerie opéreront tout au long de la période estivale des contrôles routiers. Ils sont équipés de sonomètres qui permettront de lutter contre les nuisances sonores.

*L'espace public se partage : il appartient à chacun d'être vigilant et responsable lors des activités pratiquées dans le massif.*